

**Réunion du 25 juin 2019**  
**Compte-rendu sommaire**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Gérard MONCEL, Eric DEPORTE, Daniel GIROUARD, Florian BETTENCOURT, Christophe LEGRAND, Jean-Claude BOUGUET, Guillaume HAUCHARD, Patrice FOYER, Sophie PELEAU, Marc CHEMIN

Absent excusé : Daniel THUILLIER

Absent : Néant

Procurations : Daniel THUILLIER à Eric DEPORTE

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

**Tarifs repas et garderie scolaire 2019/2020**

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

3,55 € repas scolaire pour les enfants

5,10 € repas pour les adultes

Vote à main levée à lieu : 11 Présents + 1 procuration = 12 VOTANTS

POUR ces tarifs : 6

CONTRE ces tarifs : 6

Discussion a lieu, et le conseil municipal procède de nouveau à un vote à main levée  
11 Présents + 1 procuration = 12 VOTANTS

POUR ces tarifs : 7

CONTRE ces tarifs : 5

Les tarifs suivants 3,55 € repas scolaire pour les enfants  
5,10 € repas pour les adultes sont à la majorité.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la garderie soit :

Tarifs forfaitaire pour la garderie du matin : 1,45 €

Garderie de soir : 2,25 €

Et 2 € par ¼ heure dépassé

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des présents.

**Fond de Solidarité Logement**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, et indique que la participation de la commune s'élève à 539 €, après discussion le conseil municipal émet un avis défavorable, vu les dotations qui diminuent chaque année.

**Chèques Vacances ANCV**

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à ce service pour le centre de loisirs, par une commission de 2,5 % est prélevée sur le remboursement des chèques

vacances, Monsieur le Maire propose de faire payer les familles de cette différence. Se renseigner si cela est possible.

A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte l'adhésion, et délibérera sur le coût de la commission.

### **Réflexion sur le nouveau mode de financement de Caux Seine Agglo**

Monsieur le Maire informe que suite à la dernière réunion de Caux Seine Agglo, le nouveau mode de financement sera décidé en septembre prochain par Caux Seine Agglo

#### **Défense Incendie**

Monsieur le Maire a demandé à avoir un regroupement d'achat concernant la défense incendie, le Président de Caux Seine Agglo serait favorable, chez Monsieur NEVEU Damien, son bassin doit être ouvert à tous pour pouvoir être agréé défense incendie, une nouvelle commission doit repasser pour trouver une solution.

### **Subvention du FC LOUVETOT**

Monsieur le Maire distribue 2 courriers reçus de la part du bureau de FC LOUVETOT, et donne la parole à Monsieur Guillaume HAUCHARD qui a assisté à une réunion au sein du FC LOUVETOT, il a pu constater qu'il n'y avait pas de réel problème financier, que les dirigeants du club ne voulaient pas fusionner avec le Club de Foot d'Allouville.

Monsieur le Maire et Trésorier du FC LOUVETOT, signale attendre le paiement de licences pour un montant de 200 € pour l'année 2018/2019, que ATOUT NORMANDIE doit verser aussi une subvention.

Lors de la discussion au conseil municipal il est dit que si les dirigeants ne veulent pas fusionner avec Allouville, on ne peut les forcer, il n'est pas mis en cause les compétences de trésorerie de Monsieur Alain LEGRAND

Il s'agit d'un problème interne au club entre le président et le trésorier, ils doivent se réunir pour parler de cette situation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUBERT, secrétaire du FC LOUVETOT, qui confirme mettre les compte rendus de réunions sur un cahier, il ne peut pas savoir le nombre d'équipe pour l'an prochain, puisque c'est la fin de saison, il indique que cela fait 2 ans que le club n'a plus de subvention de la commune.

Monsieur Patrice FOYER, parle en tant que Président du comité des fêtes et indique que cela doit être difficile à gérer sans la subvention.

Marc CHEMIN, demande si les comptes que Monsieur LEGRAND, donnent aux conseillers municipaux ont été validés par le bureau du FCL, pas de réponse pour ce sujet.

Monsieur LEGRAND, demande à avoir le relevé de banque et 1 chéquier à gérer au lieu de 2 comme auparavant.

Eric DEPORTE demande si le club a des projets : réponse de Monsieur GOUBERT, oui une équipe fille et une équipe de l'après-midi.

Monsieur LEGRAND, propose de donner au prorata des adhérents, Marc CHEMIN : on ne peut pas le faire pour FC LOUVETOT, alors que ce mode de financement n'est pas proposé pour les autres associations.

Après discussion le conseil municipal se propose de verser la subvention en fin d'année 2019, car le montant n'a pas été prévue au BP 2019.

### **Bulletin municipal**

Réunion le 03 juillet à 19 heures

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- *Nouveau mode de paiement pour les recettes à encaisser par la commune, obligation d'avoir un logiciel, et une formation pour une montant de 590 € HT*
- *Fête foraine les 29 et 30 juin 2019*
- *Dégradations au terrain multisports*
- *Label touristique, refusé vu le montant*
- *Info énergétique, refusé*
- *Commission des jardins fleuris d'Allouville même jours que nous, Patrice FOYER ira au passage du 06 juillet, et le 24 août personne n'y sera.*
- *Réunion avec le FC LOUVETOT, un soir à 20 heures, le mardi, mercredi ou jeudi*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 22 heures 50

Affiché le 02 juillet 2019

Le Maire,  
Alain LEGRAND